

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **17 novembre à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS – A. KELLY – M. LEFEVRE – C. BRISSEIS – N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON – M. PEREZ – B. DANIS – A. CHOUKROUN – S. SENEGA-SANCHEZ – S. JEAN – W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ – P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absentes représentées : MC. FABRE DE ROUSSAC par L. FABRE – J. HURTADO par M. IBARS - C. NEGRI-AZAIS par JC. ARAGON

Absents : M. GROSSO - S. BERBEZIER

5. Détermination du mètre de la voirie publique communale

L'article L. 2334-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que, pour 30 % de son montant, la seconde fraction de la dotation de solidarité rurale (DSR) des communes est répartie proportionnellement à la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

À ce jour, la fiche DGF 2017 de la commune recense 80 346 mètres linéaires.

Vu la loi 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit,

Vu le code de la voirie routière,

Le classement ou le déclassement des voies communales est prononcé sur simple délibération du conseil municipal.

Après analyse des voiries référencées par la base de données IGN, la répartition est la suivante :

Classe administrative	Nature	Marseillan ml
Autre	Route à 1 chaussée	107 150
Autre	Route à 2 chaussées	951

Il appartient au conseil municipal :

De valider la longueur du domaine public routier communal, à savoir, **108.101** mètres linéaires.

De donner délégation de signature à M. le Maire pour tous les éléments afférents à ce dossier. Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
À L'UNANIMITE

Valide la longueur du domaine public routier communal, à savoir, 108.101 mètres linéaires.

Donne délégation de signature à M. le Maire pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

Par délégation
Le 1^{er} Adjoint
Marc ROUVIER


